



48^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général

Genève, le 22 septembre 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le Secrétaire-général pour son rapport sur la peine de mort qui est consacré aux répercussions du manque de transparence dans l'imposition et l'application de la peine capitale sur l'exercice des droits de l'homme. Le rapport constate que le manque de transparence est une réalité dans tout pays qui continue d'appliquer la peine de mort. On notera le manque de données ventilées sur les personnes condamnées à mort, leur profil, leur chef d'accusation et l'imminence de leur exécution ; le manque de transparence sur les méthodes d'exécution ; le manque de transparence comme obstacle à la représentation effective des personnes condamnées à mort; le manque de transparence dans le droit de grâce et la remise de peine. La Suisse présentera durant cette session, avec d'autres pays, la résolution sur la peine de mort qui tentera de transcrire les principales recommandations du rapport.

Madame la Présidente,

La Suisse regrette que le Briefing par le Président de la Commission de consolidation de la paix n'a pu avoir lieu. En tant que membre du groupe d'Etats ayant initié la résolution 45/31, nous oeuvrons pour le renforcement des liens entre les piliers de l'ONU et entre New York et Genève. Alors que le Président de l'ECOSOC tient déjà une présentation annuelle, nous sommes de l'avis que les travaux de la PBC sont eux aussi pertinents pour le CDH, ce d'autant plus que la PBC traite de situations pays qui sont aussi à l'agenda du CDH. Ce sont donc sur des points d'intérêt commun que le CDH peut bénéficier d'un briefing d'un organe comme la PBC. Nous espérons vivement que l'invitation de la résolution 45/31 pourra se concrétiser encore cette année ou alors dès l'année prochaine.

Je vous remercie.